

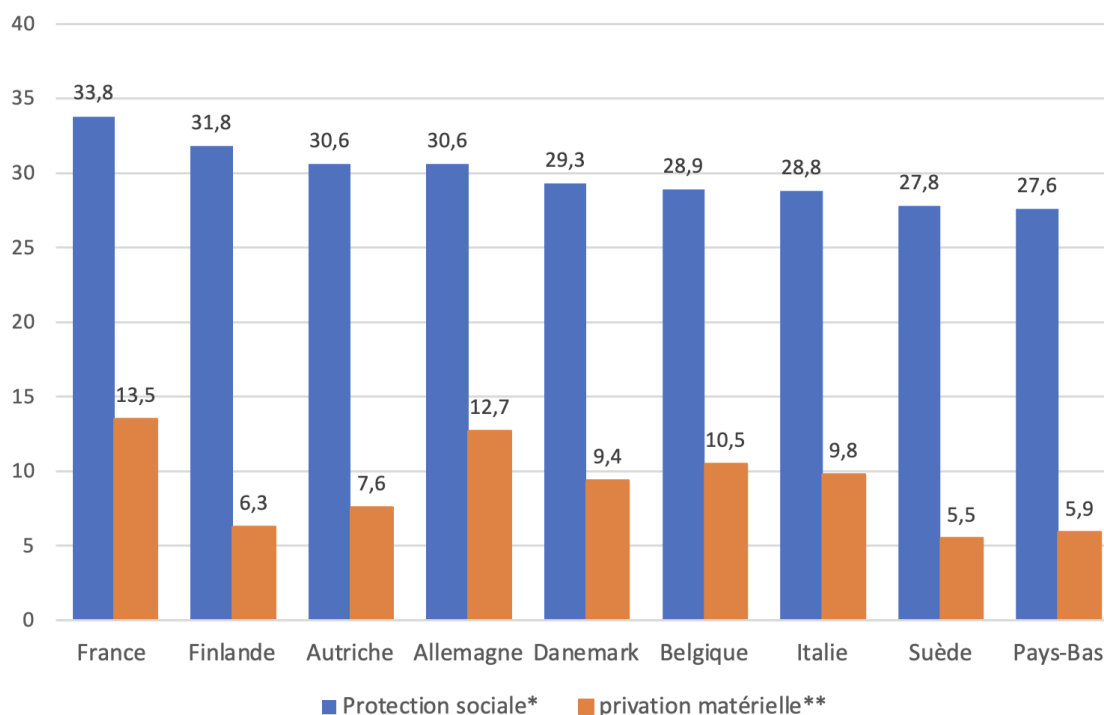
Les ratés du système de protection sociale

di Olivier Galland

D'après Eurostat, la France est le pays d'Europe qui consacre la part la plus importante du PIB national à la protection sociale[1], 34% en 2023. Pourtant, malgré ce niveau très élevé de protection concernant les malades, les chômeurs, les retraités et les personnes en situation d'exclusion sociale ou de précarité, une proportion importante de Français se dit victime de privations matérielles et sociales. Comment expliquer ce paradoxe ?

Cet indicateur, issu de l'enquête SILC de l'Union européenne, interroge les individus sur les privations dont ils sont victimes concernant 13 éléments[2] jugés nécessaire pour avoir un niveau de vie acceptable. Ces privations concernent des biens matériels, des éléments basiques de confort (pouvoir se chauffer par exemple), comme de pures contraintes financières ou l'accès à un minimum de loisirs. 13,5% des Français en 2025 se disaient privés d'au moins cinq éléments parmi les 13 permettant d'assurer ces conditions de vie acceptables[3].

Figure 1. Part (%) de la protection sociale dans le PIB et taux de privation matérielle et sociale (%) dans les neuf pays européens ayant la part de la protection sociale dans le PIB la plus élevée



* part de la protection sociale dans le PIB

** taux de privation pour au moins 5 éléments sur 13

Source : Eurostat, année 2023) (ces neuf pays sont classés par ordre décroissant de la protection sociale dans le PIB

La figure 1 qui porte sur les 9 pays européens ayant le taux de protection sociale par rapport au PIB le plus élevé, montre la position singulière de la France, pays qui consacre relativement le plus de ressources à la protection sociale tout en ayant, parmi cet ensemble de pays, le taux de privation matérielle également le plus élevé. D'une manière générale on ne distingue pas d'ailleurs de corrélation[4] entre le niveau de la protection sociale et le niveau des privations matérielles et sociales. Le contraste entre certains pays de la figure 1 est saisissant : la Suède et les Pays-Bas par exemple, bien que consacrant nettement moins de ressources à la protection sociale que la France, ont un taux de privation 2,5 fois plus faible.

Deux explications sont possibles pour expliquer ces écarts surprenants. La première tient au fait que le taux de privation matérielle est un indicateur déclaratif. Il comporte une part de subjectivité et le sentiment d'être privé d'un bien peut varier d'un pays à l'autre pour des raisons culturelles. Mais cela ne suffit pas à expliquer les écarts aussi

importants que ceux évoqués entre la France, d'un côté, la Suède et les Pays-Bas de l'autre, ou ceux constatés également avec la Finlande et l'Autriche. La seconde explication tient donc plutôt à l'efficacité relative du système de protection sociale lui-même pour répondre aux besoins.

Je ne prétends pas dans ce court papier résoudre cette énigme, mais on peut évoquer quelques pistes. Une première piste a trait à l'effet du chômage. Le document de l'INSEE sur la privation matérielle et sociale (voir note 3), indique ainsi que 35% des chômeurs sont en situation de privation matérielle et sociale, presque trois fois plus que la moyenne. Cet effet du chômage se vérifie dans tous les pays, mais la France se distingue par un taux de chômage plus élevé que la moyenne de l'Union européenne (7,7% contre 6% en 2025). Plus de chômeurs conduit mécaniquement à plus de situations de privation matérielle et sociale. Les réduire passe donc certainement par une amélioration du taux d'emploi. Améliorer le taux d'emploi ne répond pas qu'à des objectifs budgétaires, c'est également un impératif social.

Cependant, le nombre de chômeurs n'est pas la seule variable à prendre en compte. En effet, certains pays ont un taux de chômage plus élevé que la France, la Suède et la Finlande par exemple (8,8% et 9,7% en 2025), tout en ayant un taux de privation particulièrement bas (voir figure 1). Probablement la façon dont les chômeurs sont traités dans ces deux pays, même s'ils sont assez nombreux, réduit leur risque d'être exposés à des situations de privation. Effectivement, les données d'Eurostat montrent que les chômeurs finlandais et suédois souffrent moins de privations matérielles et sociales que les chômeurs français. On sait que le modèle nordique de « flexisécurité » se caractérise par un encadrement juridique plus souple des licenciements, mais également par une indemnisation généreuse et surtout un accompagnement individualisé intensif des chômeurs vers l'emploi. Malgré le taux de chômage relativement élevée de la Suède et de la Finlande, ce modèle semble moins pénalisant pour les chômeurs que le modèle français.

Si le fait d'être en emploi protège des privations, cette protection par le travail est également variable d'un pays à l'autre et la France est à nouveau mal placée sur ce registre. Selon les données d'Eurostat, les Français en emploi connaissent (avec les Allemands) le taux de privation le plus élevé des neuf pays examinés dans la figure 1

(9,2% contre par exemple, 4,2% pour les Finlandais, 3,2% pour les Néerlandais, et 4,1% pour les Suédois). Le travail protège donc moins des privations en France que dans les pays européens comparables. De fait, les données d'Eurostat à nouveau montrent que, parmi les 9 pays examinés ici, la France est, derrière l'Italie, celui où le revenu net annuel d'un salarié à temps plein est le moins élevé[5].

L'importance des cotisations sociales en France qui amputent le salaire brut a souvent été soulignée. C'est l'argument développé par exemple par Antoine Foucher, ancien directeur de cabinet de Muriel Pénicaud, la première ministre du travail d'Emmanuel Macron. Antoine Foucher s'insurge contre le « travail qui ne paie plus »[6] et au vu des comparaisons internationales on ne peut pas lui donner tort.

Le modèle socioéconomique français semble englué dans un cercle vicieux dont il peine à sortir. Les Français bénéficient d'un des systèmes de redistribution sans doute le plus généreux au monde. L'INSEE vient encore de le montrer dans une publication récente[7]. Cette redistribution réduit certes de façon drastique les inégalités primaires. Après redistribution, le niveau de vie élargi moyen par unité de consommation des 10% les plus aisés est 3,5 fois plus élevé que celui des 10% les plus modestes, contre 26 fois avant transferts. 56% de la population est bénéficiaire net de la redistribution publique pour un montant global plus élevé que celui des 44% contributeurs nets. Ainsi, écrit l'INSEE, « la puissance publique distribue plus qu'elle ne prélève et une partie du revenu élargi des ménages après redistribution est donc financé par endettement public ».

Mais surtout, pour le sujet qui nous intéresse ici – l'effet du système de protection sociale sur le bien-être – cette forte redistribution a des effets contrastés sur les différentes catégories de population. Les cadres, les indépendants et les chefs d'entreprise sont contributeurs nets du fait de leur revenu primaire plus élevé et il n'y a évidemment rien de choquant à cela. Mais note l'INSEE, le bilan redistributif est neutre pour les actifs employés et ouvriers, c'est-à-dire qu'ils contribuent autant qu'ils reçoivent. Les bénéficiaires nets sont les catégories les plus pauvres, au titre des prestations familiales et de la lutte contre la pauvreté, et les retraités qui « sont en moyenne fortement bénéficiaires ». Les plus de 65 ans sont ainsi 96% à être bénéficiaires nets du fait des pensions de retraite, mais aussi des soins de santé.

Le sentiment qui se dégage est ainsi que les catégories actives de niveau modeste profitent finalement relativement peu du système de redistribution. Celui-ci joue plutôt en faveur des exclus et des retraités. Le niveau élevé de prélèvements qui permet d'entretenir (en partie à crédit) ce système de protection sociale en faveur de catégories non actives pèse sur les revenus des catégories actives de niveau modeste ce qui alimente leur sentiment de privation. Rééquilibrer le système de redistribution en faveur de ces catégories actives, en améliorant le taux d'emploi et en diminuant les prélèvements sur le travail, pourrait être un objectif politique souhaitable.

[1] Toutes les interventions publiques ou privées en matière de santé, invalidité, vieillesse, famille et enfants, chômage, logement et exclusion sociale.

[2] Ces 13 éléments sont les suivants :

- ne pas pouvoir s'acheter de vêtements neufs pour des raisons financières
- ne pas posséder deux paires de chaussures en bon état pour des raisons financières
- ne pas pouvoir se réunir avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois pour des raisons financières
- ne pas pouvoir dépenser une petite somme pour soi-même sans avoir à consulter les autres membres du ménage
- ne pas pouvoir avoir régulièrement une activité de loisir payante par manque de moyens financiers
- ne pas avoir accès à Internet pour un usage privé par manque de moyens financiers
- avoir des arriérés de traites d'achats à crédit, loyers, emprunts ou factures d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone
- ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues d'un montant d'environ 1 000 euros
- ne pas pouvoir chauffer suffisamment son logement pour des raisons financières
- ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances dans l'année hors du domicile

- ne pas pouvoir remplacer des meubles usés ou abîmés pour des raisons financières
- ne pas pouvoir manger de la viande ou du poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours pour des raisons financières
- ne pas pouvoir disposer d'une voiture personnelle pour des raisons financières.

[3] *INSEE Focus*, 380, « Privation matérielle et sociale en 2025 La privation matérielle et sociale reste à un niveau élevé », 15 avril 2026.

[4] C'est moins vrai sur l'ensemble des 27 pays européens : globalement on distingue bien une tendance à voir croître le sentiment de privation à mesure que le niveau de la protection sociale s'affaiblit. Mais cette tendance souffre d'énormément d'exceptions.

[5] Eurostat calcule un revenu net annuel, c'est-à-dire un salaire brut déduit de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales et y ajoutant éventuellement les allocations familiales en se basant sur la situation familiale d'un salarié moyen à temps plein. Le calcul est fait en standard de pouvoir d'achat.

[6] *Sortir du travail qui ne paie plus*, Éditions de l'Aube, 2024.

[7] « Revenus des ménages élargis à l'ensemble de l'économie en 2023. La redistribution opérée par les pouvoirs publics nationaux rehausse le niveau de vie élargi des ménages au prix d'un endettement public », *Insee Analyses*, 118, 16 avril 2026.